

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD51

présenté par
M. Olivier Faure, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à éviter la codification d'une mesure temporaire.